N° 994 — 3e Année. CINQ CENTIMES Jeudi 25 Juin 1891

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain quotidien

RÉDACTION & ADMINISTRATION : ROUBAIX, rue du Vieil-Abreuvoir, N° 20 TOURCOING, rue Verte, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
3 mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
NORD et départements limitrophes
3 mois, 6 fr. — Un an, 24 fr.
L'abonnement continue sauf avis contraire.

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES ..... 0 fr. 20 la ligne
RECLAMES..... 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS..... 0 fr. 75 —
LOCALES..... 1 fr. 00 —
Les annonces sont reçues à ROUBAIX-TOURCOING aux Bureaux du Journal; à Lille, 51, rue Nationale; à PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 8, et à BRUXELLES, pour toute la BELGIQUE et la HOLLANDE, à la Société anonyme de Publicité générale, 5, rue Auguste Orts.

TÉLÉPHONE

L'Interpellation Lasserre

A la sortie de la séance, j'entendais de braves gens qui disaient : Nous ne sommes pas plus avancés.

J'ai entendu parfois ce mot au théâtre pendant les entr' actes, lorsqu'on trouve que « l'action languit » et qu'on vient d'entendre un acte qui n'ajoute rien à ce qu'on savait déjà.

J'ai bien peur que le public parlementaire ne ressemble trop souvent au public du théâtre. Il souhaiterait peut-être des interpellations en cinq actes, bien coupés, où l'émotion, savamment distribuée, irait en grandissant jusqu'au moment où, sur le coup de minuit, le traître, trop longtemps heureux, tombe enfin dans une embûche et expie en une minute cinq heures de crimes entrecoupés des cris des ouvreuses qui offrent des lorgnettes, sirop, orgeat, limonade, bière.

C'est probablement en pensant à ces grosses émotions de l'Ambigu que mes hommes d'hier disait : Nous ne sommes pas plus avancés.

Eh ! juste ciel, que voulez-vous dire par là « être plus avancés » ? Je reconnais que M. Lasserre s'était mis en frais et qu'il s'était assuré à droite et sur les bancs des boulangistes, sinon une collaboration, du moins des encouragements qui l'ont bien soutenu. Depuis deux jours, on annonçait mystérieusement des dossiers et des pièces foudroyantes. On a appelé, en effet, un mémoire du sieur Turpin ; il ne lui manquait que d'être foudroyant.

Mais que voulez-vous ? malgré toute sa bonne volonté, M. Lasserre n'est pas encore à la hauteur d'Adolphe Dennery. Et je ne sais pas, d'ailleurs, si Dennery lui-même réussirait à tirer plus d'un acte du livre de M. Turpin.

Cet acte avait été joué il y a trois semaines. Hier, ce n'était qu'une reprise, et, comme vous voyez, nous ne pouvons pas espérer un souper de centième.

« Nous ne serons jamais plus avancés », comme dit l'autre, et j'ai le regret de constater que l'autre n'était pas seul ; il y avait tout un parterre parlementaire qui pensait et qui disait comme l'autre.

C'est profondément attristant.

M. le président Floquet s'est grandement honoré en disant tout net ce qu'il pensait de la pièce, mais des personnages qui, dans la salle maulfestaient leur déception et faisaient des bruits de petit banc.

— C'est de la légèreté, oui, de la plus grande légèreté.

Le mot est ce matin à l'*Officiel*. Je voudrais bien, enfin, qu'on nous dise ce qu'on attendait de la séance d'hier. Est-ce que toute cette histoire de la mélinite n'est déjà pas assez triste par elle-même ? et quel vulgaire goût de mélodrame pouvait donc hier tant de gens à croire et, — qui sait ? — peut-être à espérer secrètement — la maladie du soupçon le veut ainsi — qu'il y eût quand même et à tout prix quelque chose qu'on ne disait pas, une espèce de *suite au prochain numéro*, comme dans les gros romans-feuilletons.

A ce pénible spectacle qui a duré quatre mortelles heures, on a pu comprendre que la tribune est cent fois plus redoutable par les ravages qu'elle fait sur les âmes, que par le péril souvent problématique qu'elle fait courir à la Défense.

Ce qui était particulièrement indécent c'étaient les marques d'impatience qu'on donnait un peu partout pendant le discours si net, si loyal, et, par certains côtés, si douloureux de M. le ministre de la guerre.

A chaque explication, à chaque éclaircissement qu'il essayait de donner, c'étaient des petits éclats de rire comme pour dire : Mais tout cela est connu. Vous nous l'avez déjà dit l'autre jour. Cherchez autre chose. C'est-à-dire, cessez l'action, dramatisez, il n'est pas possible qu'il n'y ait pas « la scène à faire ». Nous l'attendons, nous avons besoin, absolument besoin d'émotions nouvelles.

Je n'ai jamais vu la sottise s'étaler plus voluptueusement sur un plus cruel sujet. A la fin, indigné, — on le serait à moins, — l'homme qui a été le merveilleux collaborateur de Gambetta, à Tours et à Bordeaux, s'est écrié : « Dites donc que si je n'ai pas poursuivi les traîtres, c'est parce que j'avais une arrière-pensée. Mais faites-moi au moins la grâce de me dire laquelle !... »

M. de Freycinet a repris une fois de plus cette éternelle histoire. Il a rappelé... Mais, non, je n'ai pas besoin d'y revenir. Tout cela est connu. Il y a eu une commission d'enquête, composée de généraux... Je m'arrête encore. M. Déroulède ferait une scène. Il est entendu qu'on ne met pas les généraux en cause, et on a mille fois raison.

Cependant je ferai observer discrètement que lorsqu'un débat ne peut pas arriver entier à la tribune, ce n'est pas une raison pour mettre le ministre de la guerre en pièces.

La Chambre l'a compris, vers la fin de la journée seulement. On a acclamé l'armée, c'est fort bien. Trois cent trente-huit députés républicains ont bien voulu reconnaître que le ministre de la guerre n'avait pas perdu leur confiance. Il n'est peut-être pas mauvais de rappeler — on oublie tant de choses — que ce ministre organisa la Défense nationale. Il paraît justement aujourd'hui le dernier volume des dépêches de Gambetta, tout plein des glorieux services de M. de Freycinet. Voilà un livre qui vient à point. La lecture en sera saine pour les malheureux qui se font un plaisir d'empoisonner l'âme nationale avec des histoires de trahison.

SPECTATOR.

NOS DÉPÊCHES

service spécial télégraphique et téléphonique de l'Avenir de Roubaix-Tourcoing

Conseil des Ministres

Paris, 23 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

Le conseil s'est occupé des affaires courantes.

M. Barbey, ministre de la marine, et M. Constans, ministre de l'intérieur, assisteront aux manœuvres de l'escadre de la Méditerranée, qui auront lieu à Toulon, le 12 et le 13 juillet.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Nos informateurs parlementaires nous télégraphient à la date du 23 Juin :

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures 1/4, sous la présidence de M. Floquet, président.

Le Tarif général des douanes

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion (urgence déclarée) du projet de tarif général des douanes.

M. le président. — La Chambre avait renvoyé à la commission le n° 80 bis (graines de betteraves).

Le droit de 20 fr. aux deux tarifs, proposé par la commission d'accord avec le gouvernement est adopté.

LE RÉGIME DES SUCRES

La Chambre passe au n° 92 — mélasse pour la distillation, des pays étrangers ou exact d'exemptions (titrant jusqu'à 98 0/0 de sucre industriel (réchesse saccharine absolue) chiffre de la commission par 100 kilos 2 fr. 50, 1 fr. 60 (adopté); titrant de 98 à 50 0/0 de sucre industriel (richesse saccharine absolue) chiffre de la commission 5 fr. et 3 fr. 50 (adopté); titrant plus de 50 0/0 de sucre (richesse saccharine absolue), chiffre de la commission 8 fr. et 5 fr. (adopté).

Mélasses autres que pour la distillation (ayant en richesse saccharine absolue 50 0/0 ou moins) chiffres de la commission, 23 fr. et 18 fr. ; (ayant en richesse saccharine absolue plus de 50 0/0) chiffres de la commission 48 et 38 fr. Adopté.

N° 93. Sirops, bonbons, fruits confits au sucre des confiseurs et pâtisseries françaises, chiffres de la commission 60 fr. Adopté. Sirops, etc., des pays étrangers, chiffre de la commission 72 francs 50. Adopté.

N° 94. — Biscuits, sucres des colonies et possessions françaises et des pays étrangers ; — chiffre de la commission : moitié des droits de sucre raffiné et de la farine, augmentés de 10 francs au tarif général et de 6 francs au tarif minimum.

N° 95. — Confitures au sucre et au miel, sorbets, bitt condensé ou concentré et farine à cette addition de sucre, dans la proportion de 25 pour cent au plus, provenant des colonies et possessions françaises : chiffres de la commission, 30 fr. (adopté) ; provenant des pays étrangers, chiffre de la commission : 45 fr. et 36 fr. 25 (adopté) ; confitures sans sucre ni miel, chiffres de la commission ; 10 francs et 8 francs (adopté).

Les Cafés

La Chambre passe à la discussion du n° 96 (cafés).

La commission propose pour le café en fèves et pellicules 156 fr. aux deux tarifs, pour le café torréfié ou moulu 208.

M. le baron des Rotours combat le *droit de 156 fr.* proposé et développe un amendement tendant à mettre pour le café en fèves et pellicules 13 fr., au lieu de 156 fr. et 17 fr. 50 en ajoutant, qu'à partir du 1er janvier 1891, l'article café serait exempt.

L'exemption aurait pour effet certain d'augmenter la consommation du sucre dans des proportions dont profiterait le trésor pour faire un bon considérable.

M. Léon Say a établi que les recettes douanières diminuaient en bon de 145 millions, de nature *à compenser* la pe te qui *pourrait résulter de* l'acte de justice demande par l'orateur.

M. de Baudry d'Asson propose un amendement tendant à réduire les droits à 50 fr. pour le café en fèves et pellicules.

Le café est la meilleure boisson reconstituante ; *il convient d'en rendre la consommation plus accessible*, on ne le changeant pas de droit le extensifs.

M. Malastre demande d'augmenter les droits proposés par la commission.

M. Quentin demande de compter les bois de toutes les essences non équarris ou équarris à la hache, il demande en outre la classification des bois scies.

M. Millerand demande à la Chambre d'adopter les chiffres et la classification primitivement proposés par le gouvernement. Avec le système de la commission, on frapperait les bois de moyenne épaisseur en raison du nombre de leurs cercles.

Ces droits qui deviennent ainsi exorbitants pèseraient lourdement sur l'industrie de l'ameublement.

M. Viette, rapporteur, combat en bloc tous les amendements sur les bois. Il veut exempter les bois brut et les bois ronds du douanes. M. Viette constate que les forêts qui nous mettent à l'abri des inondations paient beaucoup d'impôts et sont sujettes à des servitudes nombreuses. On dit que nos forêts ne peuvent suffire à nos besoins ; c'est la légende propagée par des ignorants qui ne connaissent que la bois de Boulogne. (Rires).

Nos forêts produisaient annuellement de très grandes quantités de bois d'œuvre, mais l'Etat se montre un peu trop jardinier paysagiste, il a une trop grande tendresse pour ses arbres.

On nous reproche de faire hausser le prix du loyer en frappant les bois mais on oublie les droits exorbitants établis par les villes.

Voix à gauche. — On supprimera l'octroi !

D'après M. Jamais, M. Viette croit que la ville de Paris ne frappe pas assez d'objets et de produits de luxe dans cette ville. Les huitres à coquilles lourdes ne paient que six francs (Rires). Le bois paie à Paris 7 fr. Ne demandons que 2 fr.

Paris frappe le bœuf d'un droit de 33 fr. ; nous avons proposé une taxe bien moindre et on dit que nous, pauvres ruraux, nous sommes des affameurs. Eh bien si on veut persister dans cet égoïsme, décrétons la liberté commerciale.

M. Viette est convaincu que les droits de douanes sur les bois favoriseront le reboisement de la France. Si la Chambre n'accorde pas les droits modérés que nous réclamons, qu'elle nous donne une liberté absolue. (Applaudissements répétés.)

Cris : à jeudi !

M Develle se prononce en faveur de l'ajournement, mais la Chambre consultée décide de continuer la discussion.

Le chiffre du gouvernement et de la commission est ensuite adopté. On vote également droits sur les peaux de bois.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

La séance est levée à 6 h. 45.

Séance demain.

SENAT

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Le Royer, président.

Les syndicats

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi sur les syndicats.

M. Pallières, garde des sceaux. — Le désaccord entre votre commission et moi est absolument irréductible.

Je vous demande de vous prononcer en faveur de la sanction pénale nécessaire pour l'application de la loi sur les syndicats.

Nous avons travaillé à atténuer les conflits entre le capital et le travail, conflits que je n'ai pas à rappeler ici.

Certains patrons ont considéré cette loi comme une arme dirigée contre eux, le commande d'ailleurs qu'elle ait pu éveiller des méfiances ; elle laisse entière la liberté du patron ; il faut non seulement de la prudence, mais encore de la clairvoyance dans ré laboration des lois sociales.

Cette loi sera faite au profit de ceux qui demandent aux pouvoirs publics la protection des droits et libertés qu'ils leur ont conférés.

M. Lacombe. — La loi de 1884 n'a pas donné, au point de vue de l'apaisement, tous les bons résultats qu'on en espérait ; je veux bien admettre que les patrons ont dans cette situation difficile une part de responsabilité.

M. Tolain développe un amendement demandant que les contestations soient soumises au tribunal de simple police.

L'amendement est repoussé par 194 voix contre 75.

Rejet de la loi

L'ensemble de la loi est ensuite repoussé par 185 voix contre 88.

Le Sénat vote un projet de loi sur les sucres tel qu'il est revenu de la Chambre.

La séance est levée à 5 h. 50.

Séance jeudi à 2 heures.

Démission du général Ladvocat

Paris, 23 juin. — Le *Soir*, organe officieux de M. de Freycinet, annonce sous toutes réserves que le général Ladvocat aurait envoyé sa démission.

INCIDENT DE FRONTIÈRE

Coups de feu sur un douanier allemand

Nancy, 23 juin. — Deux coups de feu ont *été tirés au lieu dit* Violu, commune de Laveline, près Wissembach, sur un garde forestier étranger allemand, qui se trouvait à la frontière.

Les autorités administratives et judiciaires françaises procèdent immédiatement à une enquête. Hier, M. Henry, garde particulier à Laveline, et son fils, soupçonnés par l'autorité allemande, ont été arrêtés, mais aujourd'hui, après avoir interrogé les intéressés, leur innocence ayant été démontrée, ils ont été remis en liberté. Les auteurs de ce fait sont encore inconnus.

Faits Divers Télégraphiques

De nos correspondants spéciaux

ASSASSINAT D'UN ERMITE. — Saint-Etienne, 23 juin. — Dans la nuit de samedi à dimanche, des malfiateurs ont assassiné un vieux frère ou abbé, vivant en anachorète dans les ruines du vieux monastère des Oratoriens, situé en un site pittoresque sur les bords de la Loire, près de Saint-Rambert.

Cet ermite nommé Combasson, avait quatre-vingt-dix ans. De véritables légendes s'étaient formées autour de lui.

La justice informe.

Nouvelles Étrangères

L'ours blanc et la cuisinière

Francfort-sur-le-Main, 23 juin. — Hier soir au jardin zoologique une cuisinière qui avait déjà manifesté à diverses reprises l'intention de se suicider, se glissa subreptiquement dans la fosse d'un ours blanc après s'être complétement déshabillée.

L'animal déchira horriblement la malheureuse, lui dévora les seins et les entrailles. — Les gardiens attirés par les cris ne purent pas arracher la femme des griffes de l'ours, qui acheva de dévorer la cuisinière.

L'escadre française en Russie

Une dépêche de Saint-Pétersbourg annonce que des honneurs extraordinaires seront rendus à l'escadre française en route pour Cronstadt.

Par *ordre de l'empereur* Alexandre III, tous les bâtiments de guerre présents à Cronstadt iront à la rencontre de la flotte française.

Le grand-amiral, le grand-duc Alexis Alexandrovitch, frère du tsar assistera à cette *rencontre*, en prenant la tête de l'escadre russe sur un cuirassé de premier ordre avec le pavillon impérial.

Revue de la Presse

Voici les appréciations des principaux journaux de Paris sur la séance de lundi :

De la Paix :

Nous croyons d'accord avec M. Millerand et d'accord certainement avec l'opinion publique, que M. le général Ladvocat, dont le jugement de la sixième chambre a mis à nu l'impérite et la négligence, n'est nullement innocenté par l'ordre du jour de confiance voté hier à la Chambre.

Ce général, qui n'a point su voir clair dans le dossier Triponé, ne nous paraît point à sa place à la tête du gouvernement militaire de la division de Paris.

En le couvrant de sa haute autorité, M. le ministre de la guerre a tout simplement et courageusement, nous le reconnaissons, sacrifié à la fiction parlementaire.

Il a couvert son subordonné par respect pour la hiérarchie et par patriotisme. Il lui en coûtait, nous le comprenons sans peine, d'admettre publiquement l'insuffisance d'un de nos officiers généraux les plus en vue

En somme, la journée d'hier porte en elle un enseignement qui ne sera pas perdu. Les fonctionnaires de la guerre n'ont point jusqu'ici — ils auraient réellement tort de le nier, — été assez scrupuleusement soucieux des secrets de notre défense et des nos inventions pyrotechniques ou balistiques.

A l'avenir, espérons-le, ils feront preuve de plus de circonspection et de plus de prudence. Elle est la leçon que comporte pour eux tout au moins, le débat d'hier.

Quant à M. le ministre, il redoublera de vigilance, il l'a solennellement promis, et nous avons pleine confiance dans sa parole et dans son patriotisme.

Du XIXe Siècle :

Si réservé qu'ait dû être M. de Freycinet dans ces explications, il résulte, aussi bien de celles qu'il a fournies hier que de celles qu'il avait fournies précédemment, que le secret de notre défense nationale n'est pas compromis ; il en résulte aussi que si des vices d'organisation ont pu, à une époque, rendre des indiscrétions possibles, rien de pareil n'est plus à redouter aujourd'hui.

L'affaire Turpin aura certainement pour résultat de rendre la vigilance de ceux qui détiennent une parcelle du secret de notre défense nationale plus active encore que par le passé et, d'autre part, l'aggravation de la loi sur l'espionnage rendra plus circonspects ceux qui se trouveraient pas dans leur seule conscience de patriote de suffisantes raisons pour s'abstenir de toute divulgation.

De l'Evènement :

Ce chétif dénouement ne débarrasse pas autant M. le ministre de la guerre qu'on le supposerait. Il témoigne sans doute de la déférence que l'on garde pour ses personnes et de la répugnance que l'on éprouvait à renverser un cabinet pour cause de sanction patriotique. Mais c'est tout et c'est peu. Après l'interpellation, la confusion et l'obscurité sont un peu plus grandes qu'auparavant. Les compromissions restent. Les responsabilités se dressent dans l'ombre... Le procès va recommencer devant la cour d'appel. Avec le procès, la polémique reprendra son cours.

De la Justice :

Les faites (nous l'avons déjà dit) sont impatibles à de vieux détants des bureaux. Et ces vieux détants, qu'on se refuse à corriger, arrivent à vicier tout le régime actuel. Le ministre les couvre, même en ce qui concerne les faits antérieurs à lui. La Chambre couvre le ministre. Et des lors individuels pourraient arriver à compromettre l'ensemble des pouvoirs publics et les prérogatives intégrales de la nation.

C'est une répercussion quelque peu excessive de la faute la plus isolée. Il est grand temps d'adopter d'autres mœurs politiques si l'on veut soustraire le régime actuel à tous les hasards de la méfiance publique.

Du Mot d'Ordre :

Le gouvernement a obtenu une belle majorité. Il ne doit pas cependant être satisfait de la journée. Malgré le résultat, une impression pénibles se dégage de tout ce débat. Evidemment, on ne pouvait renverser M. de Freycinet.

Evidemment, personne ne le rend responsable des faits connus. Mais on n'empêchera personne de considérer qu'on a commis dans les bureaux une faute grave en continuant à recevoir un Triponé, dénoncé, depuis deux ans, et en lui maintenant son grade dans l'armée territoriale.

Du Radical :

M. de Freycinet ne méritait certainement pas d'être sacrifié. Nul plus que nous ne rend hommage à son patriotisme et à ses hautes capacités. Nous ne pourrions nous empêcher cependant de dire autant de sa fermeté. Nous sommes persuadés que M. de Freycinet manque d'énergie et qu'il ne sait pas se faire obéir, ni prendre les résolutions sévères qui, parfois sont indispensables.

Pendant ce temps, dans les bureaux et les états-majors, on se laisse aller à la camaraderie, aux relations ; on ne trahit pas, on n'est pas coupable ; on est léger.

Du Siècle :

Il résulte de ce débat émouvant : 1° Que les actes de trahison qui ont si vivement ému l'opinion publique n'ont pas compromis la défense nationale ; 2° *Que les coupables, s'il en est* en dehors de ceux qui ont été condamnés, seront punis.

Cette double certitude est de nature à calmer l'émotion de la conscience nationale. Il y a donc lieu de se féliciter de l'interpellation d'hier.

Du Petit Parisien :

Nous croyons qu'on peut se rassurer pour l'avenir et qu'après une nouvelle leçon, le ministre de la guerre, à qui tous les patriotes n'ont jamais ménagé leur confiance, se montrera de plus en plus jaloux de la conserver et de la mériter en vaillant avec une sollicitude de tous les instants et en prenant tout ce les mesures nécessaires pour que de pareils faits ne se renouvellent plus.

De la Presse :

La vote d'hier n'est pas une manifestation de parti, c'est un acte de patriotisme. Mais il ne saurait y avoir plus longtemps de malentendu. Chacun a voté pour la France en votant blanc ou bleu et, dans la minorité, il ne se trouve que des hommes de cœur qui, par des moyens différents, ont voulu atténuer le coup de bout : défendre la patrie et sauver la République.

De l'Estafette :

Une chose frappe l'esprit en cette affaire de la mélinite ; c'est qu'en vérité elle ne pouvait à la Chambre avoir aucune suite, ni donner la moindre satisfaction à la curiosité des interpellateurs. De fait, après l'interpellation de M. Lasserre, on sait juste de l'affaire ce que l'on en savait avant. Un parlementaire expérimenté ne s'y fit cories pas trompé.

De l'Intransigeant :

A la suite de la séance d'hier, on prête à un *groupe de députés* l'intention de déposer un projet de loi tendant à ce que les cendres de Bazaine, qui vendit Metz aux Allemands, en 1870, et fusillé en 1870, soient ramenés en grande pompe à Paris.

La Chambre assisterait en corps à cette manifestation.

De la Lanterne :

A quelque chose malheur est bon et cette regrettable journée a pour résultat de donner à M. le ministre de la guerre l'autorité, l'ascendant, la force nécessaire pour poursuivre sans détours d'avance les résistances du militarisme bureaucratique *ce ne sera pas, après tout, une journée* perdue.

Du Soleil :

La Chambre n'a pas voulu renverser le ministère sur cette inculpation de malheureuse affaire de « trahison ». Mais la question, posée par l'opinion publique et formulée à la tribune par M. Lasserre subsiste intacte.

LE LISEUR.

Le Mouvement gréviste

Troubles de Bordeaux

Bordeaux, 23 juin. — Voici de nouveaux détails sur les désordres d'hier dont nous avons parlé déjà :

Pendant un instant la situation a été critique sur la place d'Aquitaine. La populace lançait toutes sortes de projectiles.

Le capitaine des hussards et celui de gendarmerie, ainsi que plusieurs agents ont été touchés.

On a lancé également des pétards.

A un moment donné, on allait faire sonner le clairon pour avertir la foule d'une charge au sabre : mais cette manœuvre a pu être évitée.

Dans d'autres parties de la ville, des kiosques ont aussi été brûlés, un au cours Victor Hugo, un second au cours d'Albret, un autre place Rohan, près de la mairie.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 148

LES MILLIONS

De M. Joramie

TROISIÈME PARTIE

L'HÉRITIÈRE

Ne lui dites point à quel horrible danger elle a échappé. Vous lui administrerez ce remède sans qu'elle s'en doute et sans que madame Fournier, surtout, puisse rien soupçonner.

Je suis venu vous voir aujourd'hui pour vous remettre ce flacon. Placez-le en lieu sûr et faites bien ce que je vous ai dit.

Présentant une lettre à la jeune fille, il ajouta :

— Je suis aussi porteur de cette lettre.

— De Lu... — de monsieur Lucien ? balbutia Eugénie, devenant subitement rouge.

— De celui que vous aimez et qui vous aime, répondit Mourillon.

La jeune fille prit la lettre et la glissa sous le corsage de sa robe.

— A revoir et à bientôt, lui dit le vieillard, marchand vous le passant.

Et comme Eugénie, mue par un sentiment de curiosité, s'avançait pour regarder, Mourillon lui dit :

— Vous le voyez, nous avons en vous la plus entière confiance, puisque nous n'avons pas craint de vous faire connaître ce passage secret. Derrière ce mur il y a un escalier, par lequel on descend, dans une longue galerie souterraine qui établit une communication entre cette maison où nous sommes et celle du docteur Maugars où Lucien a été recueilli et soigné.

Allons, mon enfant, bon courage ! Encore quelques mauvais jours à passer, et vous et votre mère serez délivrés.

Sur ces mots le vieillard disparut.

Eugénie vit remonter le panneau qui formait le fond du placard, et, quand il eut fait remis en place et qu'elle n'entendit plus aucun bruit elle referma la porte du placard, sortit sans bruit de la chambre de sa mère et entra dans la sienne.

La première chose qu'elle fit fut de préparer un verre d'eau sucrée dans laquelle elle versa une cuillerée à café du liquide contenu dans le flacon. Après cela, ayant caché la précieuse liqueur dans son armoire, elle sortit de dessous son corsage la lettre que Mourillon lui avait remise.

— Cher Lucien ! murmura-t-elle.

Elle laissa échapper un long soupir, et, en proie à une vive émotion, elle déchira l'enveloppe.

Oh ! cette fois, la lettre qui commençait par ces mots : « *Chère bien-aimée* », avait bien été écrite par Lucien. L'écriture, un peu tremblée, indiquait que le malade n'avait pas encore recouvré ses forces ou qu'il était très ému en écrivant.

Pendant un instant, les yeux de la jeune fille restèrent fixés sur les mots : « chère bien-aimée. »

XXI

PREMIERS BAISERS

Enfin, parvenant à se rendre maîtresse de son émotion, Eugénie lut la lettre de Lucien, ainsi conçue :

« Chère bien-aimée,

» On m'a dit lire la lettre signée de mon » nom, que vous avez reçue, et où l'on me » fait dire d'étranges choses.

» Ce sont de bien grands misérables, ceux » qui ont employé contre vous et moi cette » manœuvre infâme.

» Mon écriture est parfaitement imitée et » vous pouviez être trompée ; cependant » monsieur Mourillon m'a assuré que vous » n'aviez point voulu croire que j'aie pu » écrire ces choses si opposées aux senti- » ments de mon cœur.

» Merci, chère Eugénie, merci !

» Vous savez ce qui m'est arrivé, Ah ! je me » suis amèrement reproché mon imprudence ; » et cependant j'avais pourtant eu mon amour » pour vous ! Aujourd'hui, grâce à Dieu et » aux bons soins de monsieur Maugars, je » suis hors de danger, et, de jour en jour, je » sens renaître mes forces. Encore quelques » jours et je serai complètement rétabli.

» Chère bien-aimée, ayez en monsieur Mou- » rillon la confiance la plus absolue et n'hési- » tez pas à faire tout ce qu'il vous dira de » faire. Lui et monsieur le comte de Soleure » travaillent à notre bonheur. Je ne connais » pas leurs projets ; mais il me suffit de sa- » voir que monsieur le comte vous a prise » sous sa protection ainsi que votre mère.

» Ah ! je vais vite me guérir pour avoir la » joie, l'immense bonheur de vous revoir.

» Chère Eugénie, croyez à l'affection sér- » neile de celui qui vous aime ardemment.

» LUCIEN MOREL. »

La jeune fille porta la lettre à ses lèvres, à l'endroit de la signature, la remit dans son enveloppe et la glissa de nouveau dans son corsage.

— Je la relirai ce soir, avant de me coucher, dit-elle, et, pour qu'elle ne puisse tomber entre les mains de madame Fournier, je la brûlerai à la flamme de la bougie.

Elle prit la pièce de dentelle qu'elle était venue chercher, ainsi que le verre contenant la boisson qu'elle avait préparée et alla remettre madame Lureau dans le kiosque.

Celle-ci achevait son ourlet et l'ourlet était toujours prêt à garder ses navets.

— Maman, dit-elle, j'avais soif, j'ai bu plein ce grand verre d'eau sucrée ; et comme il fait très chaud, pensant que tu aussi, tu pouvais avoir soif, je l'apporte ce verre d'eau sucrée.

— Tu as eu une excellente pensée, répondit la mère, j'ai la bouche et le gosier secs et je vais boire avec plaisir.

Elle prit le verre et le vida à petites gorgées.

Eugénie s'était assise et avait repris son ouvrage.

Anastasie rentra vers cinq heures. Elle était enchantée des achats qu'elle avait faits. Elle en parla longuement à la mère et à la fille. Elle avait trouvé tout ce qu'elle désirait pour madame Lureau, pour Eugénie et pour elle. Une demoiselle du Louvre, très complaisante, l'avait aidée à fixer son choix sur les étoffes.

Toutes étaient très belles et de qualités supérieures ; elle n'avait pas regardé à la dépense. Dame, pour une pareille circonstance... Eugénie serait adorable dans sa robe de mariée ; c'était du joli de soie magnifique, qui se tenait debout.

Les robes se feraient toutes à la villa ; elle l'avait décidé. On lui avait indiqué une très habile couturière, qui viendrait à Ville-d'Avray, avec ses ouvrières. On transformerait le salon en atelier de couture.

Si elle avait pu le faire plus tôt, elle aurait vu la couturière le jour même ; mais le surlendemain elle retournerait à Paris exprès pour s'entendre avec elle. Du reste, elle serait prévenue par l'obligeante domoiselle du magasin du Louvre, son amie.

Elle n'avait pas acheté la couronne de fleurs d'oranger et le bouquet à attacher au corsage de la robe ; ce qu'on lui avait montré au Louvre n'était pas assez beau. Mais, puisqu'elle devait retourner à Paris pour voir la couturière, elle n'oublierait pas la couronne. Elle trouverait son affaire dans une maison spéciale de fleurs pour mariées.

Le lendemain matin, la voiture du Louvre venait toute les jours à Ville-d'Avray, on remet les paquets de marchandises achetées la veille.

Eugénie fut aussitôt appelée pour assister à l'ouverture des ballots et admirer les riches étoffes.

La jeune fille trouva que tout était superbe, trop beau et trop riche, disait-elle.

— Enfin, si-je eu bon goût ?

— Oui, gentil enfant, répondit-elle.

— Alors, vous êtes contente ?

— Oui, madame.

— Ce soir, nous ferons voir cela à monsieur Rabiot, car nous aurons le plaisir de l'avoir à dîner. Nous verrons ce qu'il dira. Il s'occupe de son côté de votre corbeille de mariage ; il court les magasins ; il veut vous offrir un bijoux tout ce qu'il y a de plus beau. Ah ! il a beaucoup à faire. Pendant quelques jours encore, nous le verrons rarement ; mais après il viendra tel tous les jours, le matin, et *ne retournera à Paris que le soir.*

Dans l'après-midi, les dames étant au jardin, elles reçurent la visite de don José Aguyar y Bernoya. Il apportait trois médailles d'or bénites par le Saint-Père, sur lesquelles étaient gravées la vierge de Murillo. Il en donna une à Mme Fournier, une à Mme Lureau et la troisième à Eugénie, en lui disant bas :

— Demain, à deux heures, dans la chambre de votre mère, vous prétexterez un violent mal de tête, et vous direz que vous allez vous jeter sur votre lit afin de dormir pendant une heure. N'oubliez pas de fermer la porte de votre chambre et de mettre la clef dans votre poche.

Il causa encore un instant avec madame Fournier et se retira.

Rabiot arriva à six heures et demie, un instant avant qu'on se mît à table. Radieux, la joie du triomphe étincelait dans son regard.

Il sortit de sa poche un petit écrin, prit la main de la jeune fille qu'elle eut la force de ne pas retirer, et, en souriant, il lui mit une bague au doigt. C'était un jonc de platine orné de brillants. Ce bijou ne valait pas moins de sept à huit cents francs.

Rabiot devenait prodigue. Mais il était si sûr de tenir les millions !

Eugénie garda la bague un instant, puis la retira.

— Que faites-vous donc ? s'écria Anastasie.

— Je n'puis encore laisser cette jolie bague à mon doigt, répondit la jeune fille.

— Ma seigneuresse, dit Rabiot, quand votre fiancé vous la donne aujourd'hui, c'est qu'il désire que vous la portiez dès maintenant.

— Oui, madame, répondit Eugénie, et j'en serai charmé, ajouta Rabiot.

Anastasie reprit :

— Par ce premier cadeau, ma chère Eugénie, vous pouvez juger ce que sera votre corbeille.

Malgré la vive répugnance qu'elle éprouvait, la jeune fille remit la bague à son doigt.

***

En, énie fut exacte au rendez-vous que lui avait donné Mourillon.

Elle avait dit à sa mère :

— J'ai été très agitée la nuit dernière, et je n'ai guère dormi ; c'est probablement pour cela que j'ai très mal à la tête. Je crois que le mal se dissiperait si je pouvais dormir seulement une heure.

— Eh bien, Eugénie, monte dans la chambre et couche-toi.

— Oui, maman, voilà ce que je dois faire.

Elle avait laissé la vraie clef dans le bloquet, et, après avoir fermé la porte de sa chambre et mis la clef dans sa poche, comme Mourillon le lui avait recommandé, une précaution qu'il était bon de prendre, elle était entrée dans la chambre de sa mère.

Elle n'attendit pas longtemps. Le craquement dans le mur se fit entendre et le panneau mobile descendit, glissant lentement dans ses rainures.

Mais, au lieu de Mourillon qu'elle s'attendait à voir paraître, ce fut une grande et belle jeune fille qui s'élança hors du placard.

Comme nous l'avons dit, Denise ressemblait beaucoup à Lucien ; elle en était peut-être plutôt examiné ses traits qu'elle la reconnut.

— Ah ! fit-elle, en lui tendant la main, vous êtes la sœur de Lucien ?

— Oui, mademoiselle Eugénie, je suis Denise Morel.

— Comment votre frère va-t-il aujourd'hui ?

— Toujours de mieux en mieux.

— Ce n'est pas vous, c'est monsieur Mourillon que j'attendais ; mais je suis bien heureuse de vous voir. Vous avez sans doute quelque chose à me dire ?

— J'ai à vous demander s'il vous serait agréable de voir mon frère.

— Oh ! ma demander cela, à moi!

— Eh bien, mademoiselle Eugénie, je viens vous chercher.

— Vous venez me chercher ?

— Pour vous conduire près de Lucien.

— Est-ce possible

(*A suivre*). EMILE RICHEBOURG